

UN LIBRARY

NOV 12 1979



NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE

UN/SA COLLECTION



Distr.
GENERALE
S/13611
7 novembre 1979
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATEE DU 7 NOVEMBRE 1979, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL PAR LE
REPRESENTANT PERMANENT DE L'AFRIQUE DU SUD AUPRES DE L'ORGANISATION DES
NATIONS UNIES

A la demande du Ministre sud-africain des affaires étrangères, M. R. F. Botha,
j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint une lettre qu'il vous a adressée le
7 novembre 1979.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de
cette lettre comme document officiel du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent,
(Signé) J. Adriaan EKSTEEN

Annexe

LETTRE DATEE DU 7 NOVEMBRE 1979, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL PAR LE MINISTRE DES
AFFAIRES ETRANGERES DE L'AFRIQUE DU SUD

J'ai l'honneur de me référer à votre lettre du 5 novembre 1979, dont le texte a été reproduit dans le communiqué de presse SG/SM/2827 du 6 novembre 1979, qui concerne une proposition tendant à convoquer une réunion à Genève aux fins de discuter de la question du Sud-Ouest africain/Namibie.

En exposant le 12 octobre 1979 la réaction de mon gouvernement aux propositions des Cinq concernant la zone démilitarisée, j'avais déclaré notamment qu'au cours des entretiens avec sir James Murray il avait été indiqué que, pour établir si la création d'une zone démilitarisée pourrait remplacer la surveillance des bases de la SWAPO dans le cadre de la proposition de règlement, il serait nécessaire d'obtenir plus de précisions et des assurances satisfaisantes. Aussi avait-il été suggéré, dès août 1979, que le meilleur moyen d'obtenir ces précisions et assurances serait d'organiser des entretiens entre le commandant militaire du GANUPT et les autorités militaires sud-africaines.

Le document de travail du 1er octobre auquel vous faites référence dans votre lettre ne contenait pas les renseignements que les autorités sud-africaines espéraient recevoir à cet égard. Dans ma réponse du 12 octobre, j'avais donc posé un certain nombre de questions significatives des problèmes concrets de mise en oeuvre et demandé s'il pouvait y être répondu; par exemple :

Les conditions qui, aux termes de la proposition, s'appliqueraient aux forces sud-africaines s'appliqueraient-elles également au personnel de la SWAPO? Par exemple, toutes les parties seraient-elles requises, avant la cessation des hostilités, d'annoncer simultanément leur engagement de respecter un cessez-le-feu à partir d'une date donnée?

Quelles seraient précisément les responsabilités de l'élément militaire du GANUPT dans la zone démilitarisée? Quelle serait l'importance de cet élément, à tout moment, en Angola, en Zambie, au Botswana et dans le Sud-Ouest africain/Namibie, compte tenu des chiffres convenus pour le GANUPT? Comment s'acquitterait-il de sa tâche?

Quel serait le statut des forces du MPLA, de Cuba, de la Zambie et du Botswana dans la zone démilitarisée proposée, ou dans toute autre zone proche des frontières du Sud-Ouest africain/Namibie? Des conditions spécifiques seraient-elles posées à leur présence et, dans l'affirmative, feraient-elles l'objet d'une surveillance?

J'avais également déclaré que les autorités sud-africaines estimaient toujours que le seul moyen d'élucider ces questions et celles qui s'y rattachent serait que le personnel militaire intéressé examine conjointement les problèmes posés, tout en se familiarisant localement avec la situation sur le terrain.

Nous n'avons jusqu'à présent pas obtenu de réponse à ces questions ni aux autres questions posées dans ma communication, et mon gouvernement estime toujours que la réunion du personnel militaire est un préalable essentiel à toute nouvelle discussion si l'on veut qu'elle soit productive.

Nous avons remarqué que vous avez aussi invité la SWAPO et les Gouvernements du Mozambique et de la Tanzanie, alors que les partis politiques démocratiques du Sud-Ouest africain ont été exclus. Lorsque des discussions similaires avaient eu lieu à New York en mars 1979, ces derniers étaient présents. Mon gouvernement a maintes fois affirmé sans équivoque possible que les vues des dirigeants démocratiques du Sud-Ouest africain/Namibie sur ces questions étaient d'une importance capitale.

Le Gouvernement sud-africain demande donc à nouveau :

- a) Qu'à titre de mesure préliminaire, le personnel militaire du GANUPT ait des entretiens avec les autorités militaires sud-africaines, et qu'il en profite pour se familiariser avec la situation dans le territoire;
- b) Que pour toute discussion plus approfondie qui pourrait en résulter, des dispositions soient prises afin que les dirigeants des partis démocratiques du Sud-Ouest africain/Namibie aient la possibilité d'exposer leurs vues sur un pied d'égalité.

Le Ministre des affaires étrangères,

(Signé) R. F. BOTHA